



Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 071-217104637-20230710-202337-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2023 37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Etait absente excusée :
CORRE Michelle, ayant donné pouvoir à BUTTET Frédéric

Etait absent :
LAROUCHE Lucas

Secrétaire de séance : GROUILLER Sébastien

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13

Nombre de membres
présents : 11
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :
29/06/2023

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENCAISSER UN REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Le Maire explique qu'un arbre appartenant à Auguste LAVENIR est tombé sur le mur mitoyen situé entre sa propriété et la cour derrière la mairie.

Une déclaration de sinistre a été faite. Un devis de réparation a été demandé.
L'assurance a pris en charge la moitié du montant du devis soit 1314.50€.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à encaisser le chèque de l'assurance.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 10/07/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT